



**SYNDICAT DES TERRITORIAUX
DU BASSIN DE CARMAUX**
Communauté de Communes Carmausin-Ségala
COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE (CT)
DU 2/06/2015

<u>Présents :</u>	M. SOMEN	M. NAVARRO	<u>Excusé :</u>	M. KHOUFID
	M. VIDAL	M. CALAS		
	M. KOWALIK	Mme TOUMOULIN		
	M. CALMELS	Mme BARDY		
	Mme PLASSON	M. REAVAILLE		
	M. NEDJARI	M. VITALONE		

L'ordre du jour de la convocation du CT est le suivant :

- Approbation des PV des comités techniques du 12 mars et 14 avril 2015 ;
- Congés ;
- Fonctionnement service piscine ;
- Point sur les créations de poste au sein de la 3CS ;
- Questions diverses.

Approbation des PV des comités techniques du 12 mars et 14 avril 2015

Le PV du 12 mars précise que, concernant le rattrapage du régime indemnitaire au 1er janvier 2014, aucune rétroactivité n'est possible. Les représentants du personnel ne sont pas d'accord sur ce point sachant que le protocole d'accord indique bien que le régime indemnitaire sera effectif au 1^{er} janvier 2014 et que lors de ce CT il avait été dit que le rattrapage serait effectif au 1^{er} janvier 2014.

Le président propose de travailler sur la liste des personnes concernées pour la prochaine séance. En fait, il n'y aurait que quelques cas qui poseraient question (certains agents de l'ex-Ségala-Carmausin). Le régime indemnitaire de ces agents avait été supprimé au départ et ramené dans leur salaire de base, notamment pour les contractuels. Ceci entraîne un déséquilibre avec les agents de l'ex-3C. Pour les autres agents, il y aura bien rétroactivité. La direction fera passer la liste lors du prochain CT. Le PV du 12 mars sera donc modifié en conséquence.

Dans l'attente de ces modifications, le PV n'est donc pas validé ce jour par les représentants du personnel.

Le PV du 14 avril évoquait la question du travail du dimanche et des jours fériés. Les représentants du personnel demandent à éclaircir ce point car il fait part d'une majoration de 0,74€ / heure. La question des représentants du personnel est de savoir si cette majoration s'applique à tous les agents ou bien uniquement aux CDD. La réponse des élus reprend trois cas :

1. Soit l'agent est en CDD de moins de 6 mois, a un planning établi et travaille le dimanche et jours fériés : majoration de 0,74€ / heure.
2. Soit l'agent ne travaille pas habituellement le dimanche et jours fériés et doit travailler un dimanche ou un jour férié exceptionnellement : compensation selon la loi : 1h travaillée = 1h récupérée.

3. Exceptions pour les services piscine, office de tourisme et musée : les agents titulaires ou en CDD de plus de 6 mois (non « saisonniers ») bénéficieraient d'accords antérieurs.

Le président indique qu'un point sera fait lors du prochain CT pour éclaircir effectivement ce point.

Dans l'attente de ces modifications, le PV n'est donc pas validé ce jour par les représentants du personnel.

Congés

Les élus demandent l'avis des représentants du personnel sur cette question. Les représentants du personnel affirment qu'il leur est impossible de donner un avis car aucune proposition écrite n'a été fournie par la direction.

La discussion porte sur le décompte des congés en heures ou en jours. Le président souhaite revenir au décompte en jours. Les représentants du personnel rappellent leur demande : avoir une proposition écrite de la part de la direction. Le président propose qu'une note accompagne le prochain bulletin de salaire. Cette note précisera le nouveau décompte des congés. Le président insiste sur le fait qu'aucun agent ne sera lésé par ce nouveau mode de décompte.

Par ailleurs, il rappelle l'importance pour la direction de bénéficier d'une vision annuelle prévisionnelle des congés de tous les agents au plus tôt chaque année.

Fonctionnement service piscine

Les représentants du personnel demandent un organigramme du service piscine, des fiches de poste pour identifier le travail de chacun, un planning, une répartition / attribution de temps administratif pour les agents (exemple : l'accueil pour la régie, maîtres-nageurs : temps de préparation pédagogique,...).

M. Kowalik répond qu'il y a des référents de la piscine, dont lui-même qui s'astreint à rencontrer régulièrement le personnel qui peut l'interpeller si besoin. Les plannings sont réalisés en concertation avec tous les agents. Des arbitrages pour la saison prochaine sont en cours. Une consultation avec les agents sera effectuée courant juin 2015.

Point sur les créations de poste au sein de la 3CS

Les élus font part des recrutements en cours et effectués :

- Responsable OM : CDD d'un an catégorie B ;
- Chargé de communication : CDD d'un an catégorie A ;
- Chargé culture : CDD d'un an catégorie B ;
- Agent d'accueil piscine : mi-temps en remplacement d'une personne qui a démissionné ;
- Réorganisation du poste de directeur financier à étudier (remplacement de M. Jean-Marie MAGNE).

Les représentants du personnel précisent que ces points auraient dû faire l'objet d'un avis du CT avant le lancement des recrutements. L'avis du CT est important car il peut soulever des questions sur la qualification du poste, le grade, la durée (emploi titulaire à privilégier pour la CGT) et surtout la question de l'avenir des agents déjà en poste.

Questions diverses

La CGT rappelle que trois personnes ont obtenu l'examen professionnel en 2014. Ces agents attendent toujours la validation de cet examen. Les élus répondent que les dossiers de ces agents sont partis à la CAP du CDG pour

avis. La procédure est donc en cours. La CAP ne s'est pas réunie depuis la fin de l'année 2014, ce qui peut expliquer le retard.

La CGT évoque le sujet d'un agent des espaces verts qui se retrouve à la collecte des ordures ménagères et qui souhaiterait réintégrer le service espaces verts au plus tôt. Les élus répondent que le service OM connaît une période d'effectifs réduits depuis plusieurs mois. Cet agent fait normalement partie de l'effectif OM et avait été recruté en tant que chauffeur (. Aujourd'hui, il n'y a plus de poste de chauffeur disponible. Il a donc dû être affecté au poste de ripper. La CGT rappelle, une nouvelle fois, que les services techniques viennent souvent pallier le manque d'effectif du service OM. Ce problème d'effectif est sans doute sûrement trop durable pour être temporaire. Ces remplacements ont des conséquences sur les services techniques qui se retrouvent, à leur tour, en manque d'effectif.

La CGT souhaite également connaître la position des élus sur les agents à temps partiel. Il semblerait que les jours ponts aient été proratisés en fonction du temps de travail. Le président confirme ce décompte.

La CGT interroge de nouveau les élus sur le local syndical. Les élus indiquent que le déménagement des bureaux est prévu pour le mois de juillet. Le local sera alors mis à disposition du syndicat à ce moment-là.

La réorganisation des bureaux a fait l'objet d'une présentation succincte par les élus. Elle fera l'objet de discussions lors du prochain CHSCT :

- Bâtiment 2 rue du gaz : services comptabilité, ressources humaines, administration générale, communication ;
- Bâtiment 53 bis avenue Bouloc-Torcatis : services social, aménagement, SPANC ;
- Bâtiment Domaine Verrerie : musée ;
- Non déterminé : services économie, office de tourisme, backoffice du musée.

Les représentants du personnel posent la question de la destination, à terme, du bâtiment du Domaine de la Verrerie. Les élus répondent qu'une étude a été commandée auprès de la SEM 81 pour connaître les possibilités pour ce bâtiment en vue d'une demande de certification « Musée de France ».

Le syndicat CGT attire l'attention de tous les agents sur le fait qu'ils peuvent s'adresser à leurs représentants pour demander d'inscrire un point à l'ordre du jour du prochain CT. Le prochain CT aura lieu le jeudi 9 juillet 2015 à 14h30. Les demandes devront parvenir aux représentants du personnel avant le jeudi 2 juillet.

Pour information, le prochain CHSCT aura lieu le mercredi 24 juin à 9h30. Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour devront parvenir aux représentants du personnel avant le mercredi 17 juin.

Pour contacter vos représentants : cgtcarmausinsegala@gmail.com

Vos représentants :

Robin CALAS

Cyril REAVAILLE

Corine BARDY

Julien VITALONE

Rachid KHOUFID

Joëlle TOUMOULIN